

Séance du Bureau Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 10

- **Présents : 9**
- **Votants : 9**
- **Absents Excusés : 1**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 16 heures 30, le BUREAU du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – salle des Vice-Présidents – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Membres présents : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : /

Membres absents excusés : Mme DUFOR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Fonctionnement du syndicat

<u>Objet</u> : Création d'un emploi permanent de Responsable en charge du centre de tri et d'un emploi permanent de Responsable en charge du service Prévention
--

N° BS20221215001

N° ACTES : 4.1

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Conformément à la délibération du Comité syndical du SIAVED n° DEL211006004 en date du 6 octobre 2021, le Bureau syndical est compétent pour fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et à la création de postes au tableau des effectifs.